



Le Club du label **égalité**

Charte « Droits et Devoirs »

Le Club du Label égalité a été créé en 2006. Il a pour objet de réunir les entreprises qui ont obtenu le label égalité pour leur permettre d'échanger sur leurs pratiques dans la mise en œuvre de l'égalité professionnelle dans leurs structures respectives.

Toute entreprise qui souhaite devenir membre du Club doit remplir les conditions d'adhésion suivantes :

- avoir obtenu le label égalité,
- remplir des obligations en termes d'éthique et de connaissance du sujet de l'égalité,
- passer un entretien préalable auprès de trois membres du Club.

Par la signature de cette charte, vous vous engagez à :

- promouvoir le label égalité
- régler votre cotisation de membre
- participer aux groupes de travail
- apporter des témoignages sur ses actions en faveur de l'égalité femmes-hommes
- remplir les questionnaires relatifs au Baromètre du Club
- accueillir les groupes de travail de façon alternative

Cette adhésion vous donne également droit à :

- être invité-e à toutes les réunions du Club
- avoir votre logo sur le site du Club
- valoriser vos pratiques RH en matière d'égalité professionnelle
- recevoir toutes les informations relatives aux activités du Club
- participer aux actions de lobbying national et européen du Club et aux actions de communication d'envergure